Notre-Dame-de-l'Île-Perrot

Présentation : Vision et projets domiciliaires 4 février 2021



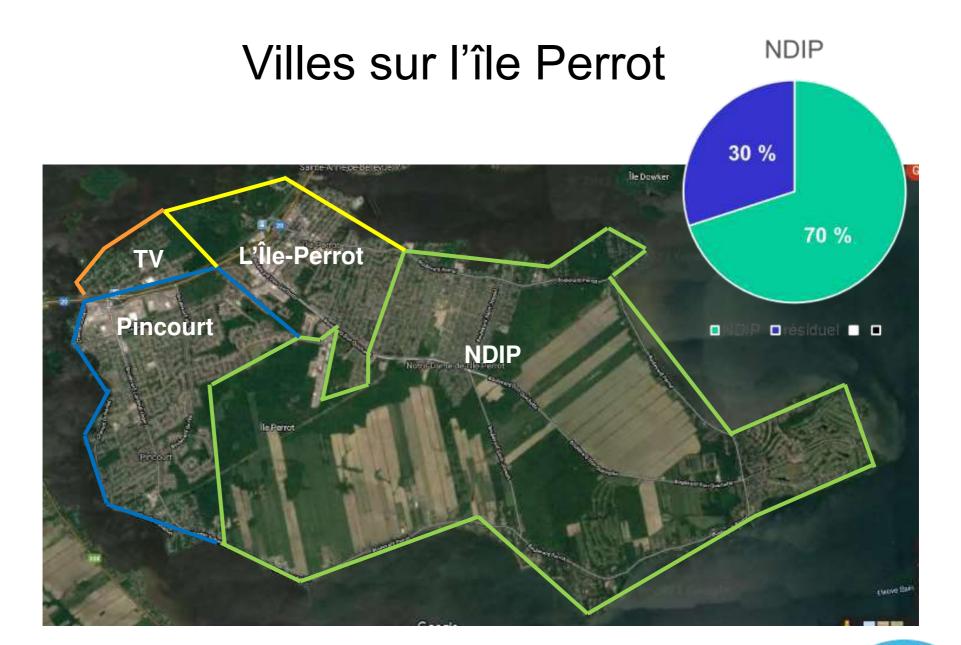
Vision du conseil

Le conseil consacre beaucoup de temps et d'énergie à tenter de trouver un équilibre entre les priorités environnementales, la qualité de vie des citoyens et la gestion financière de la ville.

Cet équilibre est fragile : ce sont 3 priorités clairement établies depuis le début du mandat du conseil.

La vision du conseil est de privilégier la qualité de vie de l'ensemble de la population, de développer et d'améliorer les espaces verts et boisés au profit de l'ensemble et de minimiser l'impact sur la qualité de vie des citoyens touchés par les projets résidentiels à venir, en respect de l'importance accordée à l'environnement sur le territoire.







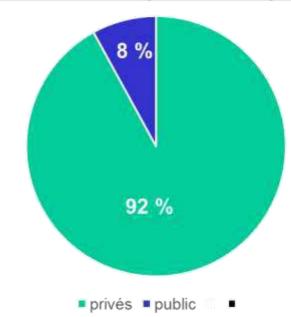
Zone urbaine vs zone agricole

31 % 73 % 69 % culture boisé

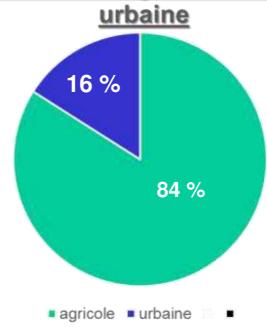
zone urbaine

zone agricole

Terrains boisés privés vs. publics



Boisés en zone agricole vs en zone





Terrains boisés privés vs. publics

Terrains boisés à NDIP



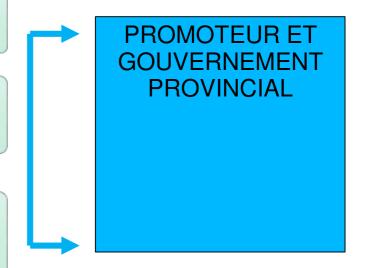


Processus - projet résidentiel

Collecte de données environnementales et techniques par le promoteur

Dépôt au ministère de l'Environnement d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration de conformité – ANALYSE PAR LE MINISTÈRE

Le ministère peut accepter que le promoteur paie en argent une compensation environnementale. Les sommes payées sont remises directement au gouvernement et non à la Ville.



Réception des autorisations du ministère de l'Environnement

ET

ANALYSE DE LA CONFORMITÉ du projet selon la réglementation municipale en vigueur



Processus - projet résidentiel

Si assujetti au PIIA ou nécessite une dérogation mineure, le projet est **présenté au CCU** pour recommandation au conseil

ANALYSE CITOYENNE

Présentation du projet, accompagnée des recommandations du CCU au conseil municipal POUR ANALYSE PAR LE CONSEIL

Adoption des **résolutions**, le cas échéant (PIIA et/ou dérogations mineures et/ou changement réglementaire)

Préparation du **protocole d'entente** avec le promoteur POLIB ANALYSE PAR LE CONSEIL

ANALYSE PAR LA VILLE

Début des travaux pour les infrastructures municipales

Début de la construction des maisons





Coûts liés à l'acquisition des boisés

□ Prix d'achat des boisés

82 000 000 \$

☐ Coût de financement (2 %)

27 838 818 \$

Remboursement annuel (capital et intérêts sur un amortissement de 30 ans)

3 661 300 \$

☐ Impact par propriété sur 30 ans (4 966 unités d'évaluation en 2021)

737 \$ par propriété pendant 30 ans

Augmentation de 23 % pour une maison moyenne

Revenus potentiels

☐ Revenus de taxes estimés pour les projets de 2021

567 621 \$ (récurrents)

Revenus liés aux droits de mutation

1 075 473 \$





Projets domiciliaires 2021

- ☐ Rue Michel-McNabb
- ☐ 1280, boulevard Perrot
- ☐ 1210, boulevard Perrot
- ☐ Rue Charles-Lemoyne
- ☐ 64^e Avenue

Les projets présentés devraient débuter en 2021, la réalisation complète s'échelonnera durant quelques années.



Rue Michel-McNabb



- ☐ 26 résidences construites
- \Box Terrains = ± 970 m² (10 000 pi²)
- 200 arbres à planter par le promoteur
 (80 dans les cours avant et 120 dans les cours arrière)



1280, boulevard Perrot



- ☐ 15 résidences construites
 - ☐ 13 maisons de ville
 - ☐ 2 jumelés
- ☐ Espace vert conservé pour les propriétés privées
- ☐ Rue privée



1210, boulevard Perrot



- ☐ 19 résidences construites
- \Box Terrains = ± 1 434 m² (15 000 pi²)
- ☐ Conservation des milieux humides
- ☐ Conservation d'une bande tampon de 12 m
- ☐ Cession de 10 % du terrain pour un parc

Rue Charles-Lemoyne



- ☐ 26 résidences construites
- \Box Terrains = ± 960 m² (10 000 pi²)
- ☐ Conservation des milieux humides
- ☐ Conservation d'une bande tampon de 12 m
- ☐ Aménagement d'un corridor piétonnier



64^e Avenue



- ☐ 17 résidences construites
- ☐ Terrains de superficie minimale de 1 255 m² (13 500 pi²)
- ☐ Conservation de tous les milieux humides
- ☐ 56 % couvert forestier EN CONSERVATION
- ☐ 978 arbres conservés, dont tous les caryers ovales



142^e Avenue



- □ 8 résidences à construire
- ☐ Projet démarré en 2018





Terrains constructibles













POLITIQUE DE L'ARBRE

- ☐ Adoption de la Politique de l'arbre en 2019
- ☐ Plan de conservation / déboisement exigé
- ☐ Identification et protection des arbres avant les travaux
- ☐ Création d'un fonds vert pour la plantation
- Augmentation du calibre des arbres pour la replantation
- □ Redéfinition du nombre minimal d'arbres exigés en fonction de la superficie du terrain

INITIATIVES MUNICIPALES

- □ Plantations annuelles
- □ Aménagement d'un parc nature / revitalisation de l'habitat des rainettes
- ☐ Revitalisation du boisé de la caserne
- ☐ Stratégie de préservation : quartier ou pour l'ensemble
- ☐ Projet d'agroforesterie



Parc nature



Caserne



Période de questions



